

COTISATION 2021-2022 – RÉINSCRIPTION NON INSCRIT DEPUIS 5 ANS ET MOINS

TABLEAU DES TRIMESTRES ET PROPORTIONS

	FRAIS ¹ DE RÉINSCRIPTION	TPS	TVQ	COTISATION ²	TPS	TVQ	ASSURANCE ³ PROFESS EN MILIEU PULIC	ASSURANCE ³ PROFESS EN MILIEU PRIVÉ	OPO ⁴	TOTAUX en milieu public	TOTAUX en milieu privé
Avril à juin 100%	242,00 \$	12,10 \$	24,14 \$	692,73 \$	34,64 \$	69,10 \$	7,63 \$	54,50 \$	29,00 \$	1111,34 \$	1158,21 \$
Juillet à septembre 75%	242,00 \$	12,10 \$	24,14 \$	519,55 \$	25,98 \$	51,83 \$	7,63 \$	54,50 \$	29,00 \$	912,23 \$	959,10 \$
Octobre à décembre 50 %	242,00 \$	12,10 \$	24,14 \$	346,37 \$	17,32 \$	34,55 \$	3,81 \$	27,25 \$	29,00 \$	709,29 \$	732,73 \$
Janvier à février 25 %	242,00 \$	12,10 \$	24,14 \$	173,18 \$	8,66 \$	17,27 \$	3,81 \$	27,25 \$	29,00 \$	510,16 \$	533,60 \$
Mars 10%	242,00 \$	12,10 \$	24,14 \$	69,27 \$	3,46 \$	6,91 \$	0 \$	0 \$	29,00 \$	386,88 \$	386,88 \$

1. Des frais de réinscription couvrent la vérification et l'évaluation de l'admissibilité.

2. Le montant à payer sur la cotisation annuelle varie en fonction de la date d'inscription au tableau des membres.

3. Assurance responsabilité professionnelle : un membre doit obligatoirement y souscrire selon le régime qui s'applique à sa situation comme prévu au [Règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle de l'Ordre des orthophonistes et du Québec](#)

4. OPQ : contribution à l'Office des professions.